Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 27-4-2000 et de la publication le 28-4-2000
Le Maire.

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2000
DELIBERATION N°2000/04/718

OBJET: CONTRIBUTIONS 2000 AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX PAR VOIE DE FISCALITE

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5212-20,

CONSIDERANT que les comités des syndicats intercommunaux cités, ci-dessous, ont décidé de remplacer les contributions des communes adhérentes et à leur demande, par le produit des impôts mentionnés à l'article L 2331-3 du code général des collectivités territoriales, pour les opérations suivantes :

1. Syndicat Intercommunal du C.E.S. YERRES-CROSNE :
   fonctionnement et remboursement des emprunts 811 363,25

2. Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la région de Villeneuve-Saint-Georges (S.I.A.R.V.S.G.) :
   fonctionnement et remboursement des emprunts 2 531 542,00

3. SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
   - Section des ordures ménagères :
   collecte et traitement (taxe ordures ménagères) 12 741 578,00
   collecte des encombrants..... 726 000,00
   redevance abonnement enlèvement des déchets 2 023 211,00
   collecte des résidus des marchés..... 174 910,00

4. Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique et de Danse de la Vallée de l'Yerres :.....3 739 533,00

REÇU LE 27 AVR. 2000 SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

La commission des finances consultée,

A la majorité des voix (6 abstentions : Mme MERY+pouvoir, M. PICARD+pouvoir, Mme GREMILLON, M. GAUTHIER),

DECIDE de ne pas s'opposer à la mise en recouvrement de ces impôts par les dits syndicats intercommunaux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

Services financiers mi 23/04/00 *CM 20/04/2000 particip fiscalisées.doc*